

L'INDISPENSABLE LIEN OTL

DÈS LE 5 OCTOBRE 2026

Élections professionnelles 2026 : dès réception du mail avec le lien OTL, quelques minutes suffisent pour créer son compte électeur qui est indispensable pour voter.

■ QU'EST-CE QUE LE LIEN OTL ?

Qu'est-ce que c'est ?

Un lien à usage unique (OTL), envoyé par mail sur l'adresse professionnelle de l'agent, dès le 5 octobre 2026.

À quoi ça sert ?

À activer son compte électeur : création du mot de passe et choix de la question défi.

■ POURQUOI CRÉER SON COMPTE ÉLECTEUR DÈS RÉCEPTION DU MAIL ?

Quelques minutes suffisent

La création du compte est rapide : mot de passe et question défi, rien de plus.

Pas de précipitation en décembre

Évite de s'y prendre dans l'urgence pendant la semaine du vote (3-10 décembre).

Utile pour la suite

La question défi enregistrée sera une solution alternative à l'Ensap pour récupérer le code de vote à partir du 3 décembre. L'autre solution alternative est FranceConnect.

→ Réception d'un lien à usage unique (OTL)

envoyé par mail sur l'adresse professionnelle d'usage de l'agent.

→ Utilisation du lien

pour rejoindre le portail élections et activer son compte.

→ Création d'un mot de passe personnel

12 à 50 caractères, saisi deux fois pour confirmation.

→ Choix d'une question défi

parmi 20 propositions, et enregistrement de la réponse secrète — utile plus tard pour récupérer le code de vote.

Pensez à noter le mot de passe et la réponse à la question défi dans votre pense-bête préféré (agenda, téléphone, ordinateur...).

L'indispensable lien OTL — suite

■ ET SI JE N'AI PAS TERMINÉ LA PREMIÈRE FOIS ?

Pas de panique

La création de compte reste possible jusqu'au 2 décembre inclus.

Mot de passe oublié

Ce bouton renvoie un nouvel OTL, valable jusqu'au 2 décembre inclus.

Toujours rien ?

La création de compte reste possible du 3 au 10 décembre, combinée à la demande de code de vote.

■ ET SI LE COMPTE ÉLECTEUR N'EST TOUJOURS PAS CRÉÉ AU 3 DÉCEMBRE ?

→ Créer son mot de passe

se connecter au portail élections et créer son mot de passe électeur (12 à 50 caractères, saisi deux fois).

→ Choisir sa question défi

parmi les 20 propositions (accessible pendant toute la durée du vote), puis enregistrer sa réponse secrète : le profil est enregistré. Il est ensuite impératif de se déconnecter de son compte électeur.

→ Demander un réassort de code de vote

se reconnecter à son compte électeur avec son identifiant et son mot de passe, puis utiliser le bouton « Accéder au vote ».

→ Suivre la procédure d'un électeur déjà enregistré

répondre à la question défi, saisir son Numen ou son NIR, recevoir un OTL (mail personnel ou SMS), puis noter ou photographier le code de vote affiché à l'écran dans les 120 secondes.

Cette procédure de secours reste valable jusqu'au 10 décembre 2026, 17h — au-delà, la circulaire ne prévoit aucun recours.

UNE QUESTION SUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE ?

Le SNETAA-FO vous accompagne pour créer votre espace électeur.

06 09 93 90 77 · syndicat@snetaa-lille.fr